



## PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GEST05 DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Le Conseil d'Administration du GEST05, s'est réuni ce jeudi 14 décembre 2017 à 17 heures 30, à la Maison de la Santé au Travail à Gap.

### **Participaient à cette réunion :**

#### **Administrateurs Employeurs :**

Frédéric SPAGNOU, ARD  
Stéphane CHOLLOT, SCV Domaine Skiable  
Thierry FRECHON, SARL Bacchus  
Alain MARCHETTO, Cavégli Marchetto  
Gilles MARSEILLE, Clair'net  
Eric PRETRELLE, Peugeot Gap

### **Etalent excusés :**

Hervé BUISSON, Hôtel Alliey  
Martial PARA, P.N.R SARL  
Philippe VICENTE, Centre Médical Rio Vert  
Daniel BORJA, Cabinet Aragor

Catherine REGNIER-SALLE, Directrice  
Jacques KOUBI, Expert-comptable, Cabinet TOUCHET

### **Administrateurs Salariés :**

Cyril GASQUET, FO  
Martine LINARD, CFDT

Michel BOREL, CFDT  
Patrick FISEL, CGT  
Hervé GERMAIN, CFTC  
Marc GIULJ, FO  
Chantal LIPATOFF, CFE-CGC  
Isabelle LYS SCIBONA, CFE-CGC

### **Salariés GEST05 :**

Présents : Docteurs Catherine GRAVIER, Gérald MAGALLON et Hervé TERRACOL  
Christine BELLINO (DRE)  
Excusé : Docteur Anne-Marie AYASSE-JAUBERT.

---

Le Président Frédéric SPAGNOU remercie les membres présents.

Deux pouvoirs ont été transmis :  
Martial PARA et Philippe VICENTE au Président.

### **1 – Rapport médico-technique**

Cf. ppt présenté et document transmis et remis.

La particularité du tissu économique local, notamment en lien avec la saisonnalité, fait ressortir un effectif de 4 000 nouveaux salariés/an.

On note un turn over de la moitié des salariés sur 5 ans, et d'un tiers des entreprises.

Avec la mise en application du décret du 27/12/2016, la moitié des salariés relèvent d'un suivi en santé tous les 5 ans.

Bien que l'on note une baisse de l'effectif salarié (à suivre sur 2018), le nombre moyen de salariés suivis par médecin reste important par rapport à la moyenne régionale.

A noter la réelle montée en compétence des infirmiers, qui orientent 0,8% des salariés vus vers le médecin.

## **2 - Rapport d'activité du service**

Cf. ppt présenté et document transmis et remis.

Il est souligné dans les perspectives relatives à la communication, l'effort à poursuivre sur cet axe, vis-à-vis des entreprises.

La relation de service initiée par le GEST05 doit conduire à terme à ce que les entreprises prennent l'initiative de solliciter le service de santé au travail.

La question de la visibilité sur les réseaux sociaux est abordée. Il s'avère que le site régional PRESANSE est actif dans ce sens et dispose d'un lien direct avec le site du GEST05.

En outre, PRESANSE dispose d'un webmaster en charge de la communication institutionnelle des SSTI de PACA et Corse.

L'agrément du GEST05 est à renouveler au 31/07/2018.

Un dossier de demande de renouvellement doit être constitué accompagné du nouveau Projet de service élaboré par la CMT et validé par le Conseil d'Administration et ; du CPOM en cours et déposé en mars 2018.

Celui-ci sera présenté avec les modalités de cotisation assises sur la masse salariale.

Une demande de report pour déposer le dossier d'agrément va être entreprise de manière à pouvoir finaliser le Projet de service et le faire valider par les différentes instances.

## **3 – Plan Régional Santé Travail (PRST) et Projet de service.**

Cf rapport transmis et remis.

Le bilan du projet de service 2012 – 2017 a été réalisé lors de la Commission Médico-Technique de ce matin.

Les axes prioritaires du nouveau projet de service 2018 – 2023 ont été tracés, en lien avec les axes du PRST3.

## **4 - Point sur les recrutements**

2 embauches de médecins ont été effectives sur Gap :

- Un médecin du travail à temps plein en juin 2017
- Un collaborateur médecin à temps partiel qui a intégré la formation nécessaire à l'exercice de l'activité depuis octobre 2017.

1 Infirmier en formation santé travail a été embauché à temps plein, également sur Gap, en juin 2017

Parallèlement, sur Gap :

- Un médecin temps partiel est mis à la retraite fin décembre 2017,
- Le départ à la retraite de 2 médecins est prévu en juin 2019

Un médecin de Briançon a également projeté son départ à la retraite en décembre 2018.

Au regard de la pyramide des âges des médecins en poste, il est essentiel d'anticiper les recrutements de telle manière que les nouveaux embauchés puissent engager leur formation et bénéficier du tutorat et du transfert de compétences et de savoir-faire des médecins qui vont quitter le service.

## **5 – Estimé / Réalisé 2017**

Aucun écart significatif n'est à relever entre l'estimé réalisé et le budget 2017.

Les comptes de charge sont tenus de manière rigoureuse et malgré cela, le déficit affiché est de – 121 600 €.

Cela souligne la fragilité du chiffre d'affaires qui est une image de la santé économique des entreprises du département.

## **6 - Budget 2018**

Les simulations présentées lors du CA de décembre 2016 et de l'AG de juin 2017 prévoient un retour à l'équilibre budgétaire en 2018, avec l'application d'un taux à 0,44% de la masse salariale.

Le budget 2018 présenté avec des cotisations portées à 0,44% et sur la base du chiffre d'affaires estimé réalisé 2017, demeure déficitaire.

Plusieurs hypothèses sont à étudier :

- Soit on croit à une amélioration de la situation socio-économique locale avec une masse salariale des entreprises en 2017 en augmentation qui aura un effet positif sur les ressources du GEST05 et permettra un retour à l'équilibre budgétaire,
- Soit une augmentation du taux à 0,45% permettra d'équilibrer le budget 2018.

Les administrateurs s'entendent pour faire le pari de la reprise économique mais restent prudents et demandent qu'un point soit fait en mai 2018, sur la facturation des cotisations annuelles.

Sur la base de ce constat des décisions pourront être envisagées en Assemblée Générale pour anticiper les mesures à prendre.

Le Président rappelle que la trésorerie du GEST05 est compatible avec l'exercice déficitaire 2017, à condition que les déficits ne deviennent pas répétitifs et structurels.

## **7 – Modalités de cotisations**

La DIRECCTE avait indiqué que les prochains dossiers de renouvellement d'agrément (en 2018 pour le GEST05) devraient faire état d'une cotisation per capita.

Néanmoins, à ce jour, le CISME continue de faire valoir, auprès du gouvernement, la liberté associative en matière de financement. Il rappelle que le financement basé sur la masse salariale renvoie davantage au suivi pluridisciplinaire (et non plus à la visite médicale) et permet une mutualisation.

Depuis 2009, toute la communication du GEST05 vise à valoriser les actions conduites en direction des entreprises et des salariées, comme contre parties à l'adhésion et à une cotisation annuelle forfaitaire.

Par ailleurs, la cotisation du GEST05 tient compte de l'ETP théorique des entreprises.

En outre un certain nombre de services de la région parisienne (et pas des moindres) ont choisi de maintenir leur cotisation assise sur la masse salariale.

Un changement de modalités de cotisation peut s'avérer particulièrement déstabilisant pour un service de santé au travail et ce a fortiori dans une période où les textes sont remis en cause et la réglementation en train d'évoluer.

Avec l'appui du CISME (prochainement dénommé PRESANSE dès janvier 2018) et en lien avec d'autres Services de Santé au Travail de la région PACA Corse, le GEST05 maintient sa cotisation à la masse salariale.

Néanmoins des simulations sur la base d'un échantillon représentatif d'entreprises sont à prévoir pour anticiper un éventuel retour à une cotisation per capita.

## **8 – Commission de Contrôle**

Cette instance est suspendue par carence de Présidence depuis décembre 2014.

En vue du futur agrément, les 5 syndicats représentatifs ont été relancés récemment par courrier recommandé avec accusé de réception.

Côté employeurs, l'appel à candidatures reste sans écho.

Les administrateurs relèvent en effet, qu'avec la parité effective du Conseil d'administration, la Commission de Contrôle a perdu sa raison d'être.

### **Résolutions du Conseil d'administration du jeudi 14/12/2017**

#### **➤ Première résolution : Rapport médico-technique**

Après audition et échanges, cette résolution, mise aux vote recueille l'unanimité des voix pour.

#### **➤ Deuxième résolution : Rapport administratif**

Après audition et échanges, cette résolution, mise aux vote recueille l'unanimité des voix pour.

#### **➤ Troisième résolution : Estimé réalisé 2017 - Budget 2018**

Avec :

- Une cotisation annuelle assise sur un taux porté à 0,44% de la masse salariale plafonnée
- Le maintien de toutes les autres valeurs, à savoir :

une valeur « plancher » à	70 € HT
une valeur « plafond » à	118 € HT
Cotisation Adhésion :	70 € HT
Droit d'entrée :	20 € HT/salarié
Embauche (cours d'année) :	70 € HT
Surcoût SIR :	15 € HT
Intérimaires :	85 € HT
Extérieurs :	85 € HT
Facturation de l'absence :	42 € HT
- Dates d'échéances Bordereau d'appel de cotisation (20 février 2018) et règlement (20 mars 2018)

Cette résolution, mise aux vote recueille l'unanimité des voix pour.

#### **➤ Quatrième résolution : Embauches**

- Sur Gap : Embauche d'un Collaborateur Médecin à temps plein en septembre 2018
- Sur Briançon : Embauche d'une psychologue du travail 16 heures hebdomadaires, en mai 2018
- Sur Briançon : Embauche d'un infirmier à temps plein en septembre 2018.

Cette résolution, mise aux vote recueille l'unanimité des voix pour.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président remercie les équipes et les administrateurs.

Fait à Gap, le 16 décembre 2017

**Frédéric SPAGNOU**  
Président

**Stéphane CHOLLOT**  
Secrétaire